

## Comité Directeur de la Fédération Française des Échecs

samedi 20 et dimanche 21 novembre 2021 | Asnières-sur-Seine (92)

### Compte rendu

---

#### Élus présents le samedi 20 novembre 2021 :

Lara Armas	Alexis Cahen	Laurie Delorme
Didier Fretel	Marc Gatine	Joël Gautier
Bachar Kouatly	Éric Le Rol	Loriane Lebreton
Olivier Macard	Émily Minaud	Didier Pascal
Marion Penalver	Sébastien Peter	Éloi Relange
Jean-Alain Steinfeld	Mathieu Ternault	Matthieu Vieira

#### Élus représentés le samedi 20 novembre 2021 :

Johanna Basti, représentée par Marc Gatine.

Pauline Guichard, représentée par Mathieu Ternault.

Sophie Milliet, représentée par Joël Gautier.

Jean-Baptiste Mullon, représenté par Éloi Relange.

Marion Penalver, retardée, représentée par Didier Fretel jusqu'à son arrivée à 14h15.

Jocelyne Wolfangel, représentée par Joël Gautier.

#### Élu absent, non représenté le samedi 20 novembre 2021 :

Larbi Houari

#### Est présent le samedi 20 novembre 2021 :

Jordi Lopez, Directeur Technique Fédéral

**Pauline Guichard, Sophie Milliet et Jean-Baptiste Mullon sont aux Championnats d'Europe en Slovénie.**

## Première journée, samedi 20 novembre 2021

Le Président, Éloi Relange, ouvre la séance du Comité Directeur à 13h30 avec un mot de bienvenue.

Il commence par un état des lieux depuis la dernière réunion du Comité Directeur. Plusieurs sujets sont ainsi évoqués au titre de préambule :

- le plan de relance fédéral avec la gratuité des homologations et des compétitions fédérales, qui porte ses fruits puisque la rentrée est plutôt favorable à la Fédération avec un retour des licenciés au niveau haut des années précédentes ;
- le retour à l'équilibre du budget grâce à une maîtrise des dépenses ;
- le récent Championnat de France Jeunes d'Agen qui a accueilli 1191 participants, événement beaucoup apprécié des compétiteurs et des familles présentes ;
- le championnat d'Europe par équipe et la première sélection d'Alireza Firouzja, en équipe de France pour le plus grand plaisir de tous ;
- la délégation : cet élément est de nature à changer l'institution fédérale. Des efforts importants ont été engagés sur cette démarche. À signaler que les dossiers ne sont traités qu'une fois tous les 4 ans ;
- L'intégration d'une bulle de chat au site de la Fédération permettant aux licenciés de contacter et d'obtenir en toute simplicité une réponse rapide de la part de la personne compétente.

Il termine en évoquant les principaux points à l'ordre du jour de ces deux journées de travail au sein de ce Comité Directeur, avec la mise en place de projets structurants tels que la création de l'Institut National de la Formation, la réforme proposée des Nationaux et le devenir des Championnats de France des Jeunes.

Éloi Relange propose ensuite de rendre hommage à Antoine Favarel, récemment disparu, qui était candidat sur la liste conduite par Joël Gautier aux dernières élections. Il était particulièrement investi dans notre Fédération, lors de récentes Master classes de la FFE et surtout en tant qu'Entraîneur notamment auprès des jeunes. Une minute de silence en sa mémoire est observée par le Comité Directeur.

Le Secrétaire Général, Didier Fretel, effectue ensuite le décompte des membres présents ou représentés. 21 membres sur 24 sont présents ou représentés en cette première journée de réunion à l'ouverture ; Laurie Delorme, Marion Penalver (représentée par Didier Fretel) et Jean-Alain Steinfeld étant un peu retardés.

Éloi Relange demande ensuite l'ajout des points suivants à l'ordre du jour, nécessitant un vote :

- Vote portant sur les prochains championnats de France jeunes (rubrique compétitions)
- Organisation de la Mitropa Cup 2022 (rubrique compétitions)
- Recomposition de la commission Scolaires (rubrique Directions et Commissions)

### VOTE N°1

*Il est proposé d'ajouter les 3 points précédents à l'ordre du jour de ce Comité Directeur.*

<b>Pour :</b>	<b>21</b>
<b>Contre :</b>	<b>0</b>
<b>Abstention :</b>	<b>0</b>

## INSTITUTIONNEL :

### 1. Approbation du relevé de décisions du Comité Directeur du 19 juin 2021

Le Comité Directeur revient sur la précédente réunion et notamment sur le relevé de décisions qui n'a pas été accompagné par un compte rendu, une position claire sur le sujet devant être ensuite adoptée.

Joël Gautier considère que l'absence de compte rendu du Comité Directeur est une violation des statuts de la Fédération. Il estime que cela renvoie une image de raidissement du pouvoir autour d'un petit groupe.

Didier Fretel rappelle que le compte rendu de la réunion du 24 avril dernier, qui s'était voulu le plus exhaustif possible, avait fait l'objet de récriminations suite à des déformations involontaires et inévitables.

Il ajoute que le précédent Comité Directeur de juin n'avait pas tranché à la suite de la discussion entamée sur le sujet : certains se sont prononcés pour un compte rendu exhaustif, d'autres pour un compte rendu intermédiaire ou encore un simple relevé de décisions, souhaitant ne pas publier les échanges qui avaient conduit aux différents votes.

Compte tenu de l'absence de consensus lors de la précédente réunion, il a préféré ne pas se lancer dans la rédaction d'un document le plus complet possible qui demande un temps de travail très conséquent. Il partage l'avis de Joël Gautier sur l'importance de ces comptes rendus et ajoute que la meilleure solution pour des comptes rendus serait de faire appel à une société de sténotypie, une solution selon lui efficace mais coûteuse.

Éloi Relange juge qu'une synthèse doit être faite sur le sujet. Il ajoute qu'il est tout à fait légitime que le relevé de décisions s'accompagne d'un compte rendu.

Bachar Kouatly indique n'avoir rien reçu pour préparer ce Comité Directeur, ni auparavant. Didier Fretel lui répond que des vérifications seront faites. Éloi Relange s'étonne de ce signalement tardif.

*Arrivée de Laurie Delorme, portant le nombre de voix présentes ou représentées à 22.*

### VOTE N°2

*Il est proposé d'approuver le relevé de décisions du Comité Directeur du 19 juin 2021, qui a été publié sur le site internet fédéral.*

<b>Pour :</b>	<b>19</b>	
<b>Contre :</b>	3	Joël Gautier, Sophie Millet, Jocelyne Wolfangel
<b>Abstention :</b>	0	

### 2. Adoption du règlement médical de la FFE :

*Arrivée de Jean-Alain Steinfeld, portant le nombre de voix présentes ou représentées à 23.*

Éloi Relange indique que notre médecin fédérale, Marion Penalver, est un peu retardée et remet ce sujet à son arrivée prochaine.

## FINANCES :

### 1. Suivi du budget 2021 et budget prévisionnel 2021 rectifié :

Le Trésorier, Éric Le Rol, présente la situation budgétaire au 31 août 2021. Plusieurs points sont à souligner.

De très gros efforts ont été déployés pour obtenir l'aide du fond de solidarité de l'État, 60.000 euros sont venus compenser les baisses de licences, et notamment des licences B, pendant le pic de la crise sanitaire liée au Covid-19. Sur les 841 clubs affiliés lors de l'exercice précédents, 812 se sont ré-affiliés.

Selon Éric Le Rol, le solde devrait être obtenu au niveau des licences car la Fédération a touché à peu près autant que pendant l'exercice précédent.

Il souligne les éléments suivants :

- l'augmentation des frais de déplacement de la Direction Générale ;
- l'augmentation de l'ANS à destination des clubs ;
- la reprise des charges et opérations exceptionnelles ;
- l'augmentation des dépenses liées à la FIDE ;
- le renouvellement du partenariat avec l'Échiquier de la Réussite pour 10 000 euros ;

Les dépenses liées à la FIDE sont en hausse :

Conséquences de la mutation de Alireza Firouzja et de la provision effectuée en prévision de l'augmentation des droits d'homologation (1 euro par joueur et par tournoi) qui sera discutée lors du prochain congrès de la FIDE. Sur ce dernier point, Éloi Relange indique avoir discuté avec le Président de la FIDE Arkady Dvorkovich qui lui a assuré ne pas souhaiter impacter des fédérations comme la FFE.

Concernant les dépenses liées aux compétitions :

- Le budget prévu pour le Championnat de France Jeunes d'Agen a été actualisé, 40 000 euros sont venus alourdir les dépenses compensées en partie par une recette supplémentaire ;
- La gratuité de l'homologation des opens votée jusqu'à décembre 2021 ;
- Les compétitions individuelles dont les dépenses se limitent aux seuls frais de calcul Elo ;
- Championnat d'Europe par équipe : un poste de chef de délégation bénévole, un poste de vidéaste chargé de la promotion des équipes de France, ainsi qu'un poste d'entraîneur ont été créés pour l'occasion ;
- La participation de la France au championnat du monde féminin par équipe dont le budget a été augmenté de 3 000 euros ;
- La suppression du championnat du Monde et d'Europe Jeunes ;

Joël Gautier note que les dépenses se caractérisent surtout par une tendance à la hausse. Il s'enquiert ensuite de la part du chef de délégation dans le budget du championnat d'Europe par équipe. Il lui est répondu que les dépenses concernant le chef de délégation comprennent seulement le transport, l'hébergement et la restauration, la mission étant bénévole.

Joël Gautier poursuit en faisant part de sa surprise quant au faible reliquat sur l'organisation du Championnat de France Jeunes. Éloi Relange rappelle que le nombre de participants est passé de presque 1 800 à 1 200 depuis la dernière édition s'étant déroulée en présentiel. La convention prévue avec Agen n'avait d'ailleurs pas été la plus avantageuse : 90 000 euros ont été accordés, toutefois la location du centre des Congrès a coûté 72 000 euros.

Joël Gautier fait part de son souhait d'aller vers une augmentation du nombre de participants, notamment franciliens, pour lesquels les conditions de qualifications sont plus difficiles qu'ailleurs.

Le Directeur Technique Fédéral, Jordi Lopez, rappelle qu'augmenter le nombre de participants impose aussi d'avoir des centres de congrès plus importants en termes d'espace, qui coûtent beaucoup plus cher que de grands gymnases par exemple. L'augmentation des participants n'entraîne pas forcément une augmentation des bénéficiaires.

Joël Gautier demande si la recherche de sponsors est toujours d'actualité. Olivier Macard répond en présentant « *l'advisory board* » dont s'est dotée la Fédération : composé de personnalités expérimentées au réseau important, toutes passionnées du jeu d'Échecs, il a vocation à rencontrer un maximum d'acteurs du monde économique. Il indique que de nombreux contacts sont en cours et que des rencontres ont déjà eu lieu, notamment auprès du secrétaire général d'un groupe du CAC 40. Il précise que ce type d'opérations se déroule sur un temps long.

Le trésorier présente le budget prévisionnel réajusté pour l'année 2021. Il précise que les recettes liées aux licences depuis la rentrée atteignent déjà l'exercice précédent. Par ailleurs, la ligne des partenaires non fléchés a été ramenée à 10 000 €.

Joël Gautier demande s'il y a un engagement ferme concernant ces 10 000 €. Éloi Relange répond par l'affirmative disant que cela correspond au partenariat avec la Fondation de l'Échiquier de la réussite.

Éric le Rol précise qu'un avis a été demandé à la CCEG : le rapport intermédiaire produit par celle-ci a été joint aux documents transmis aux élus du Comité Directeur, préalablement à la réunion. Il ajoute que la CCEG souhaiterait avoir un accès en direct à la comptabilité de la Fédération, il indique y être opposé pour des raisons de sécurité, jugeant qu'un accès à distance à la comptabilité augmente le risque d'attaques informatiques.

Éloi Relange émet son souhait de supprimer à terme le poste de membre de droit du Trésorier Fédéral de la CCEG. Il pense que celui-ci doit pouvoir être questionné par la CCEG pour donner les informations les plus fiables possibles, mais que les avis de la commission doivent être préparés de manière indépendante par les membres, hors la présence du Trésorier fédéral.

Éric le Rol conclut en mentionnant que la FFE a fait l'objet d'un audit par le Ministère sur les comptabilités passées, suite notamment au rapport d'inspection ministériel. Un compte rendu par le cabinet missionné sera fait au Trésorier et au Président le 2 décembre. Éloi Relange rappelle que cet audit est une opportunité qui doit nous aider à mieux réfléchir sur nos futures recettes et qu'il sera versé au dossier de demande de délégation.

## INSTITUTIONNEL :

### 2. Adoption du règlement médical de la FFE :

*Arrivée de Marion Penalver.*

Les statuts fédéraux précisent à l'article 6.4 que le Comité Directeur a pour compétence « *d'adopter tous règlements autres que ceux adoptés par l'assemblée générale, notamment le règlement médical* ». Pourtant, jusqu'à présent aucun règlement médical n'avait été adopté.

En conséquence, la commission médicale et sa présidente Marion Penalver a travaillé à la rédaction de ce texte, qui a été joint comme document préparatoire à l'ensemble des membres du Comité Directeur. Elle précise que ce document est une obligation pour toutes les fédérations sportives. Le règlement ainsi proposé est basé sur les règlements de la Fide, les statuts de la FFE et le Code du Sport.

## VOTE N°3

*Il est proposé d'adopter le règlement médical.*

---

**Pour :** 23

**Contre :** 0

---

**Abstention :** 0

---

## FINANCES :

### 2. Création d'un poste « Chargé de projets ».

Éloi Relange explique que depuis l'arrivée de son équipe, il lui est vite apparu que la Fédération est en sous-effectif. Les équipes gèrent bien l'opérationnel, mais elles ne sont toutefois pas en capacité de répondre à toutes les sollicitations et enjeux importants de développement tels que le lancement de projets partenariaux avec l'Éducation Nationale, les Préfectures ou bien encore des collectivités territoriales. La Fédération n'a actuellement personne en interne de disponible pour piloter des projets et il n'y a donc pas de réelle place pour le développement.

La future Commission Santé Social Handicap a par exemple déjà obtenu des financements pour s'inscrire dans les programmes de la FIDE concernant les enfants atteints de troubles autistiques. Il y a un projet important à conduire et des actions à mener.

Il est donc proposé la création d'un poste sur un profil commercial et de gestion de projets qui serait en charge de la réponse aux appels à projets. Didier Pascal, Trésorier Adjoint, insiste sur la nécessité d'obtenir ce poste.

Mathieu Ternault questionne sur le profil et la date d'embauche. Éloi Relange souhaite un profil expérimenté et indique qu'un tel recrutement est susceptible de prendre de 3 à 6 mois.

Joël Gautier s'interroge sur les capacités de la Fédération à pouvoir financer un tel profil. Il demande s'il ne serait pas plus approprié de passer par des intermédiaires au niveau local.

Olivier Macard lui répond que les partenaires évoqués préalablement demandent des contreparties, comme par exemple l'organisation d'évènements promotionnels, qu'il est nécessaire de gérer directement au niveau de la Fédération.

Matthieu Vieira ajoute qu'un tel poste peut parfaitement être financièrement équilibré *a minima*. Le coût de gestion dans le budget d'un événement peut permettre de couvrir le salaire d'un chargé de projet. Il estime que le bénévolat a ses limites, et que si les élus se sont énormément investis afin de reprendre plusieurs missions directement (entraînant une baisse de certaines dépenses), ils n'ont sur ce dossier précis ni les compétences ni le temps nécessaires.

Joël Gautier répond cependant que rien n'empêche de sous-traiter avec des clubs ou des organes déconcentrés. Didier Pascal estime cependant qu'une telle solution est insuffisante à l'échelle nationale. Éloi Relange ajoute qu'il n'apparaît pas possible de ne pas avoir une personne chargée du développement.

Éloi Relange évoque les 2 mois de travail fournis bénévolement par le vice-président Jean-Baptiste Mullon pour l'organisation des récents Championnats de France Jeunes d'Agen. Il rejoint Matthieu Vieira sur les limites du bénévolat.

Bachar Kouatly indique être opposé dans la mesure où ce poste n'est pas financé.

#### VOTE N°4

Il est proposé d'approuver la création d'un poste de chargé de projets développement.

**Pour :** 18

**Contre :** 1 Bachar Kouatly

**Abstention :** 4 Johanna Basti, Joël Gautier, Sophie Millet, Jocelyne Wolfangel

#### DIRECTIONS ET COMMISSIONS :

##### 1. Création de la Commission participative Santé, Social et Handicap (SSH) :

La Fédération a l'ambition d'élargir ses missions en créant une commission participative Santé, Social et Handicap qui aura vocation à couvrir plus de sujets que l'actuelle Commission Handicap, qui viendra se fondre dans cette commission dont les sujets seraient plus larges :

- Capitalisation des actions et des projets précédents de la FFE, des ligues, des comités et des clubs.
- Les grands sujets de société du périmètre Santé Social Handicap.
- Approche positive et communicante des sujets abordés.

Éloi Relange se réjouit de la méthodologie et insiste sur le fait que regrouper ces secteurs transversaux paraît naturel. Il précise que les membres actuels de la Commission Handicap ont accepté d'intégrer cette nouvelle Commission.

#### VOTE N°5

Il est proposé de :

- Créer la commission participative Santé, Social et Handicap
- De nommer comme membres de cette commission :
 

<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Franck Droin, Président</li> <li>○ Élise BELLAICHE</li> <li>○ Dr Maurice BENSOUSSAN</li> <li>○ Dr Jacques BRETON</li> <li>○ Françoise CWIEK</li> <li>○ Olivier DEVILLE</li> <li>○ Virginie DUBOIS</li> <li>○ Frédéric DUMONT</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Patrick GASTAUD</li> <li>○ Edith JACOB DUVERNET</li> <li>○ Dr Nicolas LEBLANC</li> <li>○ Laurent NOUHAUD</li> <li>○ Marion PENALVER</li> <li>○ Olivier PERALDI</li> <li>○ Éric VIGNELLES</li> </ul>
--	--
- Dissoudre la commission handicap

---

<b>Pour :</b>	<b>23</b>
<b>Contre :</b>	<b>0</b>
<b>Abstention :</b>	<b>0</b>

---

## 2. Création de la Commission participative Éthique & Intégrité :

Éloi Relange estime que le sujet de l'Éthique et de l'Intégrité est du ressort de la Fédération en tant que Fédération sportive et « extension » de l'Éducation Nationale auprès des jeunes licenciés. Il juge que cette problématique doit être prise à bras le corps et que la Fédération doit s'engager sur des sujets tels que la violence dans le sport, le sexisme ou bien encore la xénophobie.

Il précise qu'à l'issue de la validation de la création de la commission, un appel à candidature sera lancé sur le site fédéral et permettra de recenser les différents profils souhaitant s'investir. La composition sera votée ultérieurement.

### VOTE N°6

*Il est proposé d'approuver la création d'une commission participative « Éthique & intégrité ».*

---

<b>Pour :</b>	<b>23</b>
<b>Contre :</b>	<b>0</b>
<b>Abstention :</b>	<b>0</b>

---

## 3. Commission de Contrôle Économique et Gestion (CCEG) :

La Commission de Contrôle Économique et de Gestion a, selon l'article 8.7.1 du règlement intérieur fédéral, la mission « d'assurer la conformité économique et budgétaire des organes déconcentrés de la FFE : comités départementaux et ligues régionales » et de donner un avis sur les « documents financiers soumis à l'examen du Comité Directeur ou de l'Assemblée Générale ». Sa composition varie entre 5 et 9 membres.

MM. David Jauneau et Florian Rapin (Président de celle-ci) ont annoncé leur démission de la CCEG respectivement le 14 et 18 octobre 2021. À la suite de ces démissions, Éloi Relange a organisé une réunion en visio-conférence afin de consulter l'ensemble des membres restants sur l'organisation de la suite des travaux, et de clarifier les missions de la commission.

Joël Gautier questionne les raisons de ces départs. Éloi Relange répond qu'il s'agit de motifs personnels, en partie dus à des désaccords entre certains membres.

### VOTE N°7

*Il est proposé :*

- *de prendre acte de la démission de Florian Rapin et David Jauneau ;*
- *de nommer Pascal Rossi en tant que Président de la CCEG.*

---

<b>Pour :</b>	<b>23</b>
<b>Contre :</b>	<b>0</b>
<b>Abstention :</b>	<b>0</b>

---

## 4. Commission Scolaires :

Pour des raisons professionnelles, Ludovic Melier a souhaité se mettre en retrait de la Présidence la commission Scolaires, tout en restant membre de celle-ci. Éloi Relange réaffirme l'importance de cette commission, pour le développement de la Fédération au vu du nombre de projets à mener pour les Échecs dans les écoles.

Olivier Minaud est proposé à la présidence de la commission. Martine Bolla a accepté de la rejoindre et travaillera plus spécifiquement sur les liens avec l'UNSS. Éloi Relange se réjouit de ces « renforts » avec deux personnes aux compétences reconnues dans ce domaine, et aux parcours impressionnants.

### VOTE N°8

Il est proposé de compléter la commission en nommant comme membres :

- Olivier Minaud (président)
- Martine Bolla

---

**Pour :** 23

---

**Contre :** 0

---

**Abstention :** 0

---

## COMPÉTITIONS :

### 1. Championnat de France des Jeunes :

Éloi Relange revient sur le Championnat de France des Jeunes, disputé durant les récentes vacances de la Toussaint, qui avait été reporté 2 fois depuis avril. Il souhaite saluer les ligues régionales qui ont fait de leur mieux pour organiser, parfois dans la précipitation, leurs qualifications régionales.

Dans un lieu unique, de qualité exceptionnelle, ce Championnat a pu réunir 1200 participants avec le soutien d'un club (l'Échiquier Agenais) expérimenté et dynamique, avec le soutien d'une ville et d'une agglomération partenaires, connaisseurs de nos besoins. Il souligne l'amour du Maire d'Agen, président de l'Agglomération, pour notre discipline. Il revient aussi sur la sécurité qu'offre ce Centre des Congrès, clos et donc rassurant pour tous à commencer pour le papa d'un enfant qu'il est.

Il relève que de nombreux participants, parents, entraîneurs, questionnés sur place, trouvent l'endroit parfaitement adapté pour de tels championnats. L'opération financière est inférieure aux années précédentes en raison de la baisse de la participation et d'efforts supplémentaires pour la qualité de l'organisation. Le résultat sportif est quant à lui excellent.

Il salue les efforts déployés par Jean-Baptiste Mullon qui a géré avec brio l'organisation de l'événement et ce, à temps plein et bénévolement.

Éloi Relange ouvre ensuite le sujet de la localisation des prochains Championnats de France des Jeunes.

Le président constate que l'organisation du championnat dans une ville différente chaque année demande beaucoup de préparation pour assurer la partie technique et sportive de la compétition, sans avoir pour autant toutes les garanties de trouver chaque année une ville qui présente tous les atouts requis pour

accueillir un évènement de cette ampleur. C'est dans ce contexte que la Fédération a reçu récemment une proposition de la ville d'Agen d'accueillir le championnat de France Jeunes pour les trois prochaines années.

L'énergie qui ne serait plus dépensée sur le renouvellement permanent de la gestion logistique de l'évènement pourrait être consacrée à lui donner une plus grande dimension avec par exemple la signature de nouveaux partenariats, etc.

L'édition 2021 du championnat de France Jeunes a recueilli de nombreux témoignages de satisfaction portant notamment sur le lieu, les services proposés, l'équipe bénévole présente ainsi que la présence de parkings. Les dirigeants de clubs et entraîneurs interrogés ne sont pas contre l'idée de revenir à Agen pour les trois prochaines éditions, et pointent l'avantage d'avoir des repères clairs et utiles pour organiser les déplacements et les hébergements des membres de leurs clubs.

Le Bureau est fortement séduit par cette proposition, initialement suggérée par l'ancienne directrice générale Mathilde Choisy. Concrètement, le partenariat se présente sous la forme d'une subvention de 100 000€ partagée entre la ville, le département et l'agglomération, et la facturation du Centre de Congrès pour 50 000€, ce qui permettrait d'avoir une solidité financière pour une organisation de qualité.

Matthieu Ternault estime que ce partenariat permettrait une montée en gamme de la prestation qui devrait *in fine* attirer de nouveaux partenaires. Il ajoute que le club d'Agen a montré un socle solide et que cette solution satisferait les bénévoles qui ont été ravis de participer à l'édition 2021.

Éric le Rol ajoute qu'avoir une proposition écrite est un plus non négligeable. Marc Gatine demande quelles sont les dates prévues pour le championnat. Éloi Relange lui répond que les dates prévues par le calendrier 2021-2022 sont conservées.

Jordi Lopez remarque la Zone A (celle d'Agen) a rarement des vacances en commun avec la Zone C, souvent pénalisée depuis 2016. Laurie Delorme estime que le point mérite d'être éclairci. Éloi Relange répond que la problématique des vacances scolaires sera prise en compte.

Joël Gautier demande s'il est possible de négocier davantage concernant la location du Centre des Congrès d'Agen. Éloi Relange répond que la proposition présentée est déjà le fruit de négociations et insiste sur la qualité de celle-ci.

## VOTE N°9

*Il est proposé d'approuver la conclusion d'un partenariat avec la ville d'Agen pour les 3 prochaines organisations du championnat de France des Jeunes.*

---

**Pour :** 23

**Contre :** 0

---

**Abstention :** 0

---

## 2. Projet de réforme des Nationaux :

Matthieu Ternault et Alexis Cahen présentent un projet de réforme des Nationaux lors des Championnats de France, qui a été joint aux documents préparatoires de ce Comité Directeur.

Ils commencent par identifier les différentes problématiques de la formule actuelle. Sur le plan sportif, le spectacle n'est pas au rendez-vous à cause des trop nombreuses nulles rapides : du fait d'un faible renouvellement des joueurs qualifiés, les joueurs se connaissent très bien, et sont généralement d'un niveau assez semblable. Dans le National Mixte de 2016 à 2019, le taux de nulles oscille entre 58 et 69%. Ce manque de spectacle a pour conséquence un manque d'attractivité et de médiatisation alors que ce championnat devrait être la réunion du « gratin des Échecs français ».

Par ailleurs, ils pointent une lourdeur de gestion concernant les hébergements et frais de restauration des participants multipliant les justificatifs et travaux de traçabilité alors que cela n'est pas adapté pour les joueurs.

Face à ces problématiques, ils proposent de faire passer le National mixte et le National féminin en formule Coupe à 16 joueurs / joueuses. Les joueuses et joueurs s'affronteraient à chaque tour en 2 rondes classiques. En cas d'égalité, un départage aurait lieu en parties rapides le soir. Ce dernier pourrait se dérouler dans un autre lieu que celui du championnat (par exemple un cœur de ville, emblématique de la ville hôte), amenant un véritable attrait pour les autres participants des Opens qui pourraient assister à ces matchs après leurs parties du jour.

Outre une combativité et un spectacle améliorés, ils évoquent également parmi les avantages un renouvellement plus important des joueurs et joueuses. Enfin, la gestion financière serait simplifiée en supprimant tous les remboursements d'hébergement et de restauration, qui seraient compensés par une hausse des prix, assurant un minimum attractif pour tous les joueurs, y compris ceux éliminés prématurément.

Ils évoquent la problématique des participants éliminés dès les 8<sup>es</sup> de finale. L'idée serait de faire disputer ce premier tour deux jours avant les différents Opens afin que ces éliminés puissent intégrer s'ils le souhaitent, l'Accession (ou l'Open correspondant à leur catégorie Elo).

Pour la qualification des joueurs, Mathieu Ternault et Alexis Cahen évoque différentes possibilités qui seraient à combiner : x premiers du précédent championnat, qualification à l'Elo, x premiers de l'Accession, champion et championne de la catégorie U20. Sur ce dernier critère, ils pensent qu'il est de nature à revaloriser le tournoi Junior du championnat de France Jeunes auquel plusieurs des meilleurs -20 ans ne participent plus forcément.

Marion Penalver évoque une part de chance au tirage avec un système coupe et demande si les titres nationaux décernés auront la même légitimité qu'actuellement. Éloi Relange répond que la grande majorité de nos meilleurs joueurs, dont une partie a été consultée, n'y sont pas opposés. Le système coupe se fera avec un système de têtes de séries (comme par exemple à Roland Garros) avec un premier tour de type 1 contre 16, 2 contre 15, etc.

Joël Gautier dit en avoir discuté avec Sophie Milliet dont il porte le pouvoir. Il estime que le changement proposé est trop radical et qu'il faut respecter l'institution représentée par le Championnat de France. Il rappelle qu'actuellement, au bout des 9 parties, on peut obtenir un titre national même après avoir pris un mauvais départ et estime qu'il faut respecter cette possibilité.

Il suggère d'amender sportivement le système pour éviter le trop grand nombre de nulles et trouver des améliorations en termes de gestion financière. Il évoque aussi l'insécurité financière engendrée par une

possible élimination au premier tour pour des participants obtenant habituellement des places d'honneur et regrette l'importance pouvant être prise par des blitz de départage pour décerner ces titres nationaux.

Éloi Relange répond qu'il est gêné de voir ces nulles parfois très rapides et qu'on peut gagner un titre après quelques parties de « 5 minutes ». Il ajoute que nos tournois fermés pour ce Championnat sont illisibles pour de potentiels partenaires. Beaucoup de matches n'ont plus vraiment d'enjeu sportif, vers la fin de ces championnats.

Didier Fretel, en tant que joueur amateur, dit qu'il est difficile de voir les parties réellement et de suivre ces championnats lorsqu'on joue soi-même un open ; beaucoup de parties des nationaux étant terminées, dont certaines rapidement, lorsqu'il a terminé sa propre partie puis son éventuelle analyse avec son adversaire.

Il ajoute que le cyclisme par exemple décerne ses titres de champions du monde lors de courses d'un jour seulement et que le tour de France, réputé bien plus difficile avec une course de 3 semaines, ne décerne aucun titre mondial.

Matthieu Vieira revient sur la question de l'incertitude concernant les durées d'hébergement pour les participants des nationaux. Il explique que les perdants des 8<sup>es</sup> de finale, en choisissant de disputer l'Accession, n'auront plus cette incertitude. Pour les demi-finalistes, vu la création de matches pour la 3<sup>e</sup> place, ils iront aussi au bout des Championnats. Se pose la question des éliminés des quarts de finales.

Il estime que les blitz de départages qui seront à suivre le soir devront être rendus les plus visibles possibles notamment pour le grand public de la ville hôte. Il ajoute qu'il n'est pas très favorable à l'idée de qualifier des participants via des grands opens disputés en France, car il voit difficilement sur quels critères seraient sélectionnés ces Opens.

Sébastien Peter ajoute que l'événement sera bien plus spectaculaire. Il se réjouit de la volonté d'y donner une place aux Champions de France Juniors de l'année précédente et rejoint Matthieu Vieira sur des qualifications via des Opens à laquelle il n'est pas favorable. Il rappelle que divers championnats Fide ont lieu ou ont déjà eu lieu en système coupe.

Bachar Kouatly trouve le projet intéressant mais pour une coupe de France individuelle, pas pour un Championnat de France.

Laurie Delorme, vice-présidente, considère que réformer ces Nationaux est un enjeu majeur pour la FFE car il faut rendre lisible ce championnat actuellement déficitaire. Il doit servir aussi à promouvoir notre discipline. Beaucoup de nos licenciés ne sont pas capables de nommer les vainqueurs des titres nationaux précédents. Un système coupe doit être plus facile à suivre pour les médias et les licenciés.

Didier Pascal revient sur le déficit de ces championnats : il rappelle qu'il s'agit de l'argent des licenciés qui est ainsi dépensé au profit de quelques-uns, et assure que le système doit donc changer. Il dit qu'il y a besoin de scénariser ces championnats pour attirer plus aisément les médias et des partenaires.

Marc Gatine revient sur les éliminés « précoces » et demande si l'on pourrait envisager comme au judo par exemple un système à double élimination (avec donc un tournoi dit de repêchage).

Éloi Relange indique que c'est une possibilité à regarder. Il ajoute qu'en cas de validation du projet de réforme, la commission technique rédigera le règlement A01 qui sera soumis au Comité Directeur par vote électronique.

## VOTE N°10

Il est proposé :

- d'approuver le passage sur une formule coupe tel que présenté dans le document annexe ;
- de mandater la Commission Technique Fédérale pour une nouvelle rédaction du règlement A01 prenant en compte le projet de réforme, texte qui sera soumis par vote électronique au Comité Directeur

---

**Pour :** 18

**Contre :** 4 Joël Gautier, Bachar Kouatly, Sophie Millet, Jocelyne Wolfangel

**Abstention :** 1 Johanna Basti

---

## 3. Mitropa Cup 2022 :

La Mitropa Cup est une compétition qui réunit 10 nations de l'Europe centrale et qui est organisée dans chacun des pays participants de manière tournante (à l'exception de 2020 où l'édition avait été jouée en mode hybride). Ainsi, tous les 10 ans, la France est amenée à accueillir cet événement. La dernière organisation en France du tournoi avait coûté 25 000€ à la Fédération.

La Ligue Corse a déposé sa candidature pour accueillir la compétition, via une lettre qui a été jointe aux documents préparatoires du Comité Directeur. Elle propose de prendre en charge l'ensemble des frais, y compris ceux des équipes de France. L'évènement se déroulerait à Corte, l'université de cette ville en serait partenaire. La Ligue Corse a déjà obtenu un accord des collectivités territoriales pour différentes subventions et s'engage à suppléer financièrement en cas de défaillance de celles-ci.

## VOTE N°11

Il est proposé de déléguer l'organisation de la Mitropa Cup 2022 à la Ligue Corse des Échecs.

---

**Pour :** 23

**Contre :** 0

**Abstention :** 0

---

## 4. Politique d'engagement des sélections nationales aux compétitions internationales :

La Fédération est souvent sollicitée par la FIDE et l'ECU pour envoyer des sélections nationales aux compétitions organisées par ces deux organismes. Éloi Relange relève que ces compétitions ont tendance à se multiplier si bien que la FFE n'est plus capable de suivre en termes de budget.

Il souhaite définir une politique de critères à partir desquels sera déterminée l'opportunité d'envoyer une équipe de France aux tournois proposés. La possibilité d'y obtenir des médailles internationales serait un critère décisif tels qu'actuellement les Championnats Vétérans.

Il considère que pour 4 compétitions « phares » (les Olympiades, le Championnat d'Europe, le Championnat du Monde Jeunes / Championnat d'Europe Jeunes / Championnat du Monde Juniors) la présence d'une équipe de France est indispensable.

Il précise par ailleurs que la FFE va organiser les prochains championnats du Monde des déficients visuels jeunes et féminins à Castelnaudary. Elle se positionne par ailleurs le championnat du Monde scolaire en 2023 et le championnat d'Europe des Entreprises en 2024.

Didier Fretel ajoute qu'il reçoit les invitations émises par la Fide, l'ECU et d'autres organisations internationales et qu'elles sont très nombreuses et souvent très particulières avec de plus en plus d'épreuves « corporatistes ».

Joël Gautier cite le cas de championnats des Avocats par exemple et pense qu'il faut regarder toutes les propositions mêmes « corporatistes ». Didier Pascal précise que pour l'État et le code du sport, la notion de « corporations » n'existe pas. Il n'y a que des jeunes et des adultes.

Éloi Relange évoque la possibilité de trouver des partenaires fléchés sur telle ou telle compétition.

## VOTE N°12

*Il est proposé de participer aux 4 compétitions majeures des circuits FIDE et ECU (Olympiades, Championnat d'Europe par équipes, Championnat du monde et d'Europe Jeunes) et d'être opportuniste sportivement sur les autres invitations reçues, en tenant l'enveloppe du budget prévisionnel dédié aux autres sélections EDF.*

---

<b>Pour :</b>	<b>23</b>
<b>Contre :</b>	<b>0</b>
<b>Abstention :</b>	<b>0</b>

---

## 5. Stratégie fédérale de soutien aux tournois fermés :

Didier Pascal explique que l'enveloppe attribuée à ces tournois fermés n'est pas extensible et est actuellement peu lisible avec une règle de type « premier arrivé, premier servi ». Il précise qu'aucune proposition concrète n'a été encore travaillée mais que la définition de critères clairs est impérative.

Joël Gautier dit qu'il faut être pragmatique et qu'il n'y a pas 50 demandes chaque année. Il n'est pas nécessaire de réglementer. Didier Pascal répond qu'il s'agit du point de vue de l'organisateur qu'il est mais que la FFE se doit de fixer des règles claires d'attribution.

Éloi Relange indique que le sujet est ouvert et que des propositions seront formulées à terme.

## 6. Modalités de traitements des demandes de dérogation des Ligues au sujet des quotas ZID pour les qualifications aux Championnats de France des Jeunes :

Jordi Lopez, Directeur Technique Fédéral, expose la problématique.

Certaines Ligues demandent à ce que leur nombre de qualifiés pour ces Championnats Jeunes, soient versés dans un pot commun et ne soient plus forcément répartis par ZID, créées après la réforme du territoire concernant le nouveau découpage des Régions. Cela amène des demandes de dérogations formulées auprès de la Commission Technique dans le cadre de l'article 1.5 du règlement actuel.

Il considère que la Commission Technique ne peut pas régler cette question qui relève de choix politiques concernant le maillage du territoire et dont les enjeux sont complexes.

Il évoque une dérogation demandée par la Ligue ARA regroupant 3 ZID et évoque le problème du risque que certaines parties du territoire pourraient ne plus être représentées ou presque aux Championnats de France Jeunes avec des pots communs.

Éloi Relange remarque que cette question est liée à un choix de stratégie pour savoir s'il l'on souhaite avantager les clubs dits « élitistes » ou ceux qui développent plus vers le plus grand nombre.

Sébastien Peter évoque la Ligue du Grand-Est avec une Alsace avec beaucoup de Jeunes, une Lorraine probablement plus forte et une Champagne-Ardenne avec des zones de développement vers la masse mais possiblement moins forte.

Marion Penalver questionne sur les modes actuels de qualifications. Matthieu Vieira explique que chaque Ligue reçoit un certain nombre de places avec dans chaque catégorie au moins un qualifié par ZID. Laurie Delorme dit que mettre toutes les places dans un pot commun peut générer des craintes mais qu'à terme, cela peut créer de l'émulation positive.

Matthieu Vieira pense que les Ligues devraient avoir plus d'autonomie pour ce sujet. Joël Gautier pense le contraire afin d'éviter des contestations internes. Didier Fretel dit que le sujet devra être débattu avec le Conseil des Ligues.

Éloi Relange considère que le sujet est très difficile et ne peut pas être tranché ce jour. Il suggère que la Commission Technique continue de traiter les demandes de dérogation au cas par cas comme elle le fait déjà, et qu'elle prépare différents scénarios. Le sujet devra être traité avant le démarrage de la saison 2022-2023.

## **7. Modalités de traitement des demandes de sur-classements pour les Championnats de France des Jeunes :**

Jordi Lopez explique qu'actuellement les demandes de sur-classements prévues à l'article 2.8 du règlement J01 sont soumises au Directeur du Championnat qui est seul décisionnaire, et devient donc la cible des parents et entraîneurs en cas de refus. Il demande donc que des critères soient énoncés dans le règlement.

Laurie Delorme se questionne sur le sens de la lettre U pour définir les catégories d'âges, tel que U12 (Under 12, soit en dessous de 12 en Anglais) : est-ce que cela signifie qu'un enfant en U10 est automatiquement en U12 ? Didier Pascal répond que non car les catégories d'âges correspondent en fait aux anciennes appellations (Poussins par exemple).

Marion Penalver s'interroge sur la nécessité en elle-même de permettre les sur-classements. Elle se souvient qu'une année, la catégorie Pupilles au championnat de France était plus forte que la catégorie Benjamines.

Éloi Relange demande le nombre de demandes de sur classements habituellement. Jordi Lopez répond qu'il y en a peu d'habitude mais qu'il y en a eu 3 cette année. Il précise que ce sujet pose également le problème pour les sélections en Équipe de France des Jeunes. Un débat a ensuite lieu pour déterminer des critères.

### **VOTE N°13**

*Il est proposé d'écrire dans le règlement J01 les critères suivants pour le sur classement :*

- être champion de France dans sa catégorie en 1<sup>re</sup> année
- ou Top 10 mondial de sa catégorie au classement du 1<sup>er</sup> mars du championnat
- ou dérogation du directeur du championnat.

<b>Pour :</b>	<b>21</b>
<b>Contre :</b>	2 Marion Penalver, Bachar Kouatly
<b>Abstention :</b>	0

### 8. Proposition de changement de dates pour le Top 12 Féminin :

La Mitropa Cup se jouera aux mêmes dates prévues actuellement pour le Top12F. Au vu du calendrier chargé du mois de mai, il ne sera pas possible de disputer le Top12F pendant cette période. Jordi Lopez indique donc que la Commission Technique a identifié une possibilité d'avancer la compétition au mois d'avril. Bien que la CT soit en théorie responsable du calendrier, il souhaite que le Comité Directeur donne son accord au vu de l'importance de la compétition.

#### VOTE N°14

*Il est proposé de modifier le calendrier de la saison 2021/2022 en jouant le Top 12F du 7 au 10 avril 2022.*

<b>Pour :</b>	<b>23</b>
<b>Contre :</b>	0
<b>Abstention :</b>	0

### 9. Article 2.5 et 2.6 du règlement R03 (compétitions homologuées) portant sur la participation de joueurs non licenciés :

La Commission Technique pointe une incohérence dans le règlement R03 : le délai de régularisation pour des joueurs non licenciés ayant participé à une compétition fédérale diffère selon que l'on lit l'article 2.5 (3 jours) ou 2.6 (30 jours avec licence facturée au club organisateur).

#### VOTE N°15

*Il est proposé de remplacer dans les deux articles les durées indiquées par une durée identique de sept jours pour que la situation du joueur non-licencié soit régularisée.*

<b>Pour :</b>	<b>23</b>
<b>Contre :</b>	0
<b>Abstention :</b>	0

### 10. Débat portant sur le jeu hybride en France :

Éloi Relange explique que le jeu hybride est une nouveauté pour les échecs. Il permet de lier jeu en ligne et la présence d'un arbitre en présentiel. Un des avantages de cette pratique est la limitation des déplacements de longue distance (ce qui permettrait par ailleurs une plus grande implication des ultra-marins).

Éloi Relange pense que la Fédération doit faire rentrer le jeu hybride dans ses pratiques et qu'il est important de pouvoir faire une première expérimentation à partir de laquelle des conséquences devront être tirées. Il rappelle toutefois qu'il ne s'agit pas pour autant de substituer le jeu hybride au jeu classique.

Il ajoute par ailleurs que la Fédération a aujourd'hui de nombreux obstacles, car la FIDE ne permet toujours pas d'élaborer des conditions différentes dans une même compétition, afin qu'un match de Coupe de France par exemple soit joué en hybride et un autre de manière classique.

Joël Gautier estime que l'idée est bonne et conforme à l'ère du temps, il insiste cependant sur la nécessité de veiller à ce que le jeu hybride ne remplace pas le jeu classique. Des garde-fous doivent être élaborés.

## VOTE N°16

*Il est proposé de mandater la Commission Technique pour réfléchir aux adaptations nécessaires des règlements pour une expérimentation du jeu hybride dans certaines compétitions.*

---

**Pour :** 23

**Contre :** 0

---

**Abstention :** 0

---

## FORMATION/LABELS :

### 1. Création de l'Institut National de la Formation (INF) :

Didier Pascal présente le projet de création de l'Institut National de la Formation, pour lequel un diaporama a été envoyé comme document préparatoire. Il rappelle que la création de l'INF était une promesse de campagne qui est aujourd'hui mise en œuvre.

Cet organisme est la réponse de la Fédération à la réforme de la formation professionnelle et de l'apprentissage qui ouvre droit à des financements conséquents et qui nous sont pour l'instant hors de portée. Il fait également suite à la réforme concernant la formation des bénévoles et la création du Compte d'Engagement Citoyen qui permet de valoriser ses heures de bénévolat pour bénéficier de formations via le CPF.

Enfin, l'Institut constitue une solution à l'égard du « déclin de compétences » des gens formés aux diplômes de la FFE. Didier Pascal insiste sur le fait que les formations proposées par la Fédération ne sont pas reconnues par les pouvoirs publics. Il considère par ailleurs que leur contenu est « chaotique ».

Didier Pascal poursuit en rentrant dans les détails concernant la création de l'INF. Il explique que pour bénéficier de l'exonération de la TVA ainsi que des financements des Régions et de la certification Qualiopi, il est préférable de créer une structure juridique distincte pour le secteur de la formation, ce qui induit par ailleurs une gestion plus simple qu'au sein de la Fédération (comptabilité séparée, TVA, etc....).

L'INF sera une association loi de 1901 liée structurellement à la FFE. Il sera en effet dirigé par le président de la FFE, accompagné par 3 membres du Comité Directeur, 2 représentants de la DNA et 2 représentants des organes déconcentrés de la Fédération désignés par le Conseil des Ligues. Seront membres actifs les licenciés titulaires d'un diplôme FFE en cours de validité. Le Comité d'Administration de l'INF sera constitué de 8 membres de droit et d'un membre actif élu. Une convention de refacturation des frais de gestion à l'euro l'euro entre l'INF et la FFE sera signée.

L'objectif est que cette structure soit active au 1<sup>er</sup> janvier 2022 et qu'elle obtienne la certification Qualiopi au plus vite. Didier Pascal accorde que le projet est ambitieux mais il n'est toutefois pas hors de portée de la FFE.

En parallèle, Didier Pascal juge nécessaire la refonte de la formation, qui passerait par une refonte des diplômes et des contenus dispensés aux formateurs. Cela nécessite de créer un corps de cadres formateurs qui se pencheront sur les besoins et le contenu des formations ainsi que sur les processus d'obtention des diplômes. À terme, les diplômes actuels devront disparaître pour laisser place aux diplômes professionnels.

Jean-Alain Steinfeld remarque qu'un changement aussi profond nécessitera une véritable campagne d'accompagnement.

Didier Pascal acquiesce : il est nécessaire que les professionnels soient écoutés et représentés tout le long du processus. Il fait un appel à candidature et enjoint toute personne intéressée par le projet à le contacter : beaucoup de travail est à prévoir sur le contenu, les diplômes et les métiers.

## VOTE N°17

*Il est proposé :*

- *d'autoriser le Président à engager toutes les actions juridiques, administratives et financières nécessaires à la création d'un Institut National de Formation de la Fédération Française des Échecs ;*
- *d'autoriser le Président à engager toutes les actions juridiques, administratives et financières nécessaires à la mise en œuvre d'une convention de mise à disposition de personnel et de moyens techniques entre la FFE et le futur INF.*

---

**Pour :** 23

---

**Contre :** 0

---

**Abstention :** 0

---

## 2. Reconduction des labels clubs pour l'année 2022 :

La dernière campagne avait attribué les labels sur le cycle 2018-2021. Dans le cadre de la réforme de la formation, Didier Pascal indique que ces labels vont être refondus. Il préconise donc de prolonger d'un an les labels actuels le temps de mettre en place la réforme et précise que ceux qui demandent d'être labellisé seront invités à attendre le prochain renouvellement.

## VOTE N°18

*Il est proposé de prolonger automatiquement jusqu'au 31 décembre 2022 tous les labels actuellement attribués (Formateur, Féminin et Handicap).*

---

**Pour :** 23

---

**Contre :** 0

---

**Abstention :** 0

---

## 3. Mise à jour des règlements et cahiers des charges concernant les formations Diffe, Daffe, Deffe :

Des incohérences existent entre les règlements votés de ces formations et le cahier des charges publié sur le site fédéral en ce qui concerne notamment les rétributions des formateurs.

Ces incohérences ont été distribuées aux élus afin de préparer ce sujet. Jordi Lopez présente les différents points devant être harmonisés conformément aux règlements.

Est évoquée notamment la journée rémunérée à 250 € pour un formateur. Marc Gatine demande ce qu'il en est pour un intervenant ponctuel par exemple pour une heure ou deux. Didier Pascal et Éloi Relange expliquent qu'il est difficile dans ce cas d'encadrer le tarif d'intervention, au vu de la diversité des intervenants.

## VOTE N°19

*Il est proposé d'adopter l'ensemble des modifications des règlements et cahiers des charges concernant les formations Diffe, Daffe et Deffe.*

---

**Pour :** 23

---

**Contre :** 0

---

**Abstention :** 0

---

La séance est levée à 19h le samedi soir et reprendra le lendemain matin à 9h.

## Élus présents le dimanche 21 novembre 2021 :

Lara Armas	Alexis Cahen	Laurie Delorme
Didier Fretel	Marc Gatine	Larbi Houari
Bachar Kouatly	Éric Le Rol	Loriane Lebret
Émily Minaud	Didier Pascal	Marion Penalver
Sébastien Peter	Éloi Relange	Mathieu Ternault
Matthieu Vieira		

## Élus représentés le dimanche 21 novembre 2021 :

- Johanna Basti, représentée par Marc Gatine.
- Joël Gautier, représenté par Larbi Houari.
- Pauline Guichard, représentée par Mathieu Ternault.
- Olivier Macard représenté par Éloi Relange.
- Jean-Baptiste Mullon, représenté par Éloi Relange.
- Jean-Alain Steinfeld, représenté par Didier Fretel.
- Jocelyne Wolfangel représentée par Larbi Houari.

## Élue absente, non représentée le dimanche 21 novembre 2021 :

Sophie Milliet

## Est présent le dimanche 21 novembre 2021 :

Jordi Lopez, Directeur Technique Fédéral

**Pauline Guichard, Sophie Milliet et Jean-Baptiste Mullon sont aux Championnats d'Europe en Slovénie.**

## Seconde journée, dimanche 21 novembre 2021 :

Didier Fretel effectue le décompte des membres présents ou représentés au nombre de 23 sur 24 en ce dimanche matin à 9h.

### ADMINISTRATION :

#### 1. Mise en place du groupe de travail sur la réforme statutaire :

Matthieu Vieira présente la note de cadrage qui précise les missions et objectifs du futur groupe de travail en charge de la réforme statutaire. Il rappelle que le lancement de cette réforme fait suite à une promesse de campagne d'améliorer la gouvernance de la fédération avec par exemple :

- une plus grande indépendance de la Commission de Contrôle Économique et de Gestion ou lors de l'engagement des poursuites disciplinaires par une commission ad hoc ;
- la possibilité dans certaines régions de déroger à une répartition 50/50 des parts départementales et régionales par vote des clubs en Assemblée Générale de Ligue ;
- l'instauration d'un Conseil des Ligues consulté pour des questions concernant les organes déconcentrés.

Il ajoute par ailleurs que les statuts & règlements actuels comportent plusieurs lacunes, entre autres :

- des passages imprécis qui parfois fragilisent juridiquement des décisions (notion de cotisation, de part régionale ou départementale de la licence) ;
- des flous sur la répartition des rôles entre comité directeur et bureau exécutif ;
- différents paragraphes à repositionner dans des articles plus appropriés.

Ce travail permettra de consolider les textes actuels. Enfin, des réflexions seront menées sur :

- le rôle et les compétences de chaque commission, à ce titre la nécessité de rendre statutaires certaines commissions ou à l'inverse d'en supprimer (par exemple la Commission d'Homologation) ;
- un meilleur encadrement des règles du processus électoral afin d'éviter des dérives ;
- un renforcement des procédures prévues par le règlement financier ;
- la gestion des pouvoirs lors des Assemblées Générales ;
- le mode d'attribution des sièges au Comité Directeur ;
- les conditions d'affiliation des clubs et de prise de licences ;
- la possibilité d'un vote mixte (présentiel et électronique) lors des Assemblées Générales ;
- les règles d'établissement du nombre de voix par club ;
- un éclaircissement des relations clubs et organes déconcentrés.

Le groupe de travail consultera les organes déconcentrés à travers notamment le Conseil des Ligues.

L'ensemble du travail d'élaboration se veut participatif : à cet effet, le groupe de travail aura vocation à soumettre, pour certains sujets, plusieurs scénarios au comité directeur ; ce dernier pouvant également déléguer le choix de l'orientation retenue aux clubs.

Sur le plan du calendrier, Matthieu Vieira précise que le groupe de travail élaborera différentes hypothèses qui seront présentées au Comité Directeur de mars. Il ajoute que des séminaires avec les présidents de clubs intéressés pourront être organisés lors du championnat de France Jeunes en avril, concomitamment à l'Assemblée Générale de la Fédération. Il vise une adoption définitive des textes en août 2022.

La composition du groupe de travail a été élaborée en collaboration avec les commissions et du Conseil des Ligues qui ont désigné des représentants. Il ajoute que si des membres du Comité Directeur veulent en faire partie, ils peuvent se manifester.

## VOTE N°20

*Il est proposé :*

- *d'approuver la mise en place d'un groupe de travail sur la réforme statutaire*
- *de nommer comme membres de ce groupe de travail :*
  - *Matthieu Vieira et Didier Fretel en tant que membres du Comité Directeur*
  - *Rémi Helfer en tant que représentant des commissions disciplinaires*
  - *Jean-Yves Gaillet en tant que représentant de la CCEG*
  - *Pierre Leblic et Thomas Lemoine en tant que représentant des organes déconcentrés*

---

**Pour :** 23

**Contre :** 0

---

**Abstention :** 0

---

## 2. Conformité des organes déconcentrés :

Didier Fretel fait un point sur la situation des organes déconcentrés de l'île de la Réunion ainsi que des CDJE de l'Ariège et de l'Aude.

*Concernant la Ligue Réunionnaise des Échecs :*

Les clubs insulaires ont été réunis le 16 juin dernier afin de discuter de la mise à jour de leurs statuts ; ces derniers comportaient une mention non conforme aux statuts fédéraux portant sur le droit de vote en Assemblée Générale. Le Bureau s'était engagé alors à lancer une démarche de contrôle de conformité des clubs. Sur les 21 clubs affiliés à la Ligue la saison passée, seuls 10 se sont ré-affiliés en répondant positivement au contrôle de conformité de leur club. Plusieurs courriers recommandés adressés à tous les clubs n'ont jamais été récupérés ; certains clubs affiliés l'an passé étant même inconnus de leur ville.

Les clubs ont voté à l'unanimité le 30 octobre dernier l'adoption des nouveaux statuts de la Ligue conformes aux exigences fédérales, ils ont discuté du processus électoral et se sont mis d'accord sur des élections pour le 5 mars prochain.

Didier Fretel souligne que le travail auprès des clubs et de la Ligue a été considérable face à une situation difficile dans cette région depuis très longtemps et il félicite les acteurs locaux de ces accords obtenus de manière unanime.

Matthieu Vieira souhaite remercier et mettre en lumière le travail du secrétaire général Didier Fretel sur ce dossier complexe qui dure depuis de nombreuses années.

*Concernant les CDJE de l'Ariège et de l'Aude :*

La Ligue Occitanie a informé la Fédération que les statuts adoptés respectivement en décembre et en janvier dernier par les CDJE de l'Ariège et de l'Aude ne respectaient pas les prescriptions statutaires obligatoires prévus à l'article 5.1.2 du règlement intérieur fédéral. En effet, le Président, commun à ces deux Comités départementaux a fait supprimer l'alinéa imposant qu'un membre du comité directeur soit licencié dans un club du ressort du CDJE. Or, ce dernier est licencié depuis la rentrée 2020 en Haute-Garonne.

Il est précisé par ailleurs que les nouveaux statuts n'avaient pas été transmis au préalable au Secrétaire général de la Fédération pour contrôle de conformité, en violation avec les statuts-types des comités départementaux. Ils ne l'ont été que le 24 avril 2021, après des élections dans ces deux Comités sur la base de ces statuts non approuvés et avec la problématique explicitée dans le paragraphe ci-dessus.

Didier Fretel informe les membres du Comité Directeur qu'en application de l'article 5.1.2 du Règlement Intérieur, le Bureau fédéral va adresser une mise en demeure aux deux Comités de mettre leurs statuts en conformité. Il précise qu'ils disposeront d'un délai de 3 mois pour le faire, le sujet sera éventuellement rediscuté lors de la prochaine session du Comité en mars 2022. Cette décision n'implique pas le vote du Comité Directeur.

Jordi Lopez demande plus de précisions sur la procédure de mise en conformité, notamment en ce qui concerne les conséquences sur la Présidence des deux comités. Il lui est répondu que la mise en conformité comporte non seulement une nouvelle rédaction des statuts mais implique également un changement de Présidence qui ne demanderait pas nécessairement une réélection ; les statuts pouvant en effet prévoir une suppléance.

Larbi Houari fait part de son indignation quant à l'angle adopté par le Bureau qu'il estime trop axé sur le droit et le répressif. Il juge dommageable de démobiliser quelqu'un comme Éric Prié qui a lancé des initiatives positives pour le développement des échecs. Ce dernier étant Grand-Maître International, il lui est nécessaire d'évoluer dans des clubs importants s'il souhaite s'accomplir d'un point de vue échiquéen ; ces structures seraient inexistantes dans le ressort des deux comités départementaux qu'il préside. Didier Fretel répond qu'il est tout à fait possible de participer au développement des échecs sans forcément être élu, ce à quoi Larbi Houari répond que toutes les initiatives ne se valent pas. Didier Fretel ajoute que personne autour de la table ne conteste les actions menées par Éric Prié.

Éric le Rol rappelle que la loi de 1901 prévoit que les membres du comité directeur payent nécessairement une cotisation à l'association qu'ils dirigent. Le Bureau réaffirme sa volonté qu'il n'a pas de volonté de sanctionner quiconque mais qu'il est chargé de faire appliquer que les règlements fédéraux.

## JURIDIQUE :

### 1. Information sur les contentieux juridiques en cours :

Éloi Relange se félicite de la fin de la procédure avec les ligues Occitanie et Île-de-France concernant la réversion des parts départementales des licences. Il réaffirme son ambition d'apaiser la Fédération et de mettre fin aux conflits inutiles.

Matthieu Vieira précise que deux dossiers sont encore en cours :

- *Hauchard / Feller* : ces derniers ont fait appel de la condamnation pour escroquerie prononcée en mai 2019 en 1<sup>re</sup> instance dans le volet pénal. L'audience devant la Cour d'appel aura lieu en décembre, la Fédération étant dans cette affaire partie civile.
- *AIDEF* : une ordonnance de non-lieu a été rendu par le juge d'instruction chargé de l'affaire en mars. Le président de l'AIDEF a fait appel auprès de la chambre de l'instruction qui rendra sa décision dans les prochains mois. L'objectif est la confirmation du jugement de non-lieu. Matthieu Vieira précise qu'une décision contraire de la chambre de l'instruction n'entraînerait pas directement une condamnation de la Fédération, mais seulement son renvoi devant le tribunal pour la tenue d'un jugement.

Éloi Relange relève par ailleurs une économie de 20 à 30 000 euros annuel des frais d'avocat grâce au travail des élus et à la diminution des contentieux.

## 2. Examen du renouvellement de l'adhésion de la FFE à l'AIDEF :

Éloi Relange note que le dossier dure depuis maintenant 8 ans sans aucun signe de résolution. Il considère qu'il y a un acharnement dont le président de l'AIDEF est seul responsable et estime qu'il n'est plus possible de faire partie d'une association qui entretient avec la FFE un conflit insoluble. Il ajoute que la Fédération a déjà suspendu son adhésion durant la mandature de Diego Salazar.

Larbi Houari appuie ces propos et considère qu'il s'agit en effet d'une lutte personnelle dans la mesure où aucun des membres de l'AIDEF ne souhaiterait poursuivre le contentieux avec la FFE. Questionné par Mathieu Ternault, Larbi Houari précise que le Président de l'AIDEF a tout pouvoir pour engager unilatéralement des poursuites juridiques sans forcément demander l'avis à son Comité Directeur. Il s'interroge toutefois sur la pertinence de la réponse apportée dans la mesure où elle aurait des conséquences sur les joueurs et pourrait ternir l'image de la Fédération à l'étranger.

Bachar Kouatly insiste sur l'importance de l'AIDEF, unique organisation représentant actuellement la francophonie. La France, « *maison-mère de la francophonie* », aurait tout intérêt à s'élever au-dessus des conflits personnels afin de défendre les intérêts supérieurs des échecs dans notre pays et ailleurs. Ne pas renouveler l'adhésion à l'AIDEF enverrait selon lui un message politique négatif alors que la France organise les Jeux Olympiques en 2024.

Le Bureau insiste sur l'absurdité pour la FFE de poursuivre des relations avec une association francophone l'attaquant ouvertement depuis maintenant 10 ans, sans aucun espoir de réconciliation. Didier Fretel ajoute par ailleurs que la suspension de l'adhésion peut être un moyen de pression utile sur le président de l'AIDEF.

Bachar Kouatly estime cependant que cela ne changerait rien au conflit. Didier Pascal signale que le ministère est informé sur le sujet et trouve la situation anormale. Il pourrait tout à fait adresser des instructions sur le sujet dans le cas où la FFE deviendrait fédération délégataire.

### VOTE N°21

*Il est proposé de ne pas renouveler l'adhésion à l'AIDEF au vu de la plainte déposée par cette dernière contre la Fédération. La position serait reconsidérée si la plainte venait à être retirée.*

---

**Pour :**                **17**

---

---

<b>Contre :</b>	4	Joël Gautier, Bachar Kouatly, Larbi Houari, Jocelyne Wolfangel
<b>Abstention :</b>	2	Johanna Basti, Marc Gatine

---

### 3. Nomination d'un nouvel Instructeur Fédéral :

Matthieu Vieira rappelle que le règlement disciplinaire prévoit que « *Le Comité Directeur Fédéral désigne [...] au moins un représentant chargé de l'instruction des affaires disciplinaires* » qui est chargé d'établir « un rapport qu'il adresse à l'organe disciplinaire et à la personne poursuivie au vu des éléments du dossier ».

M<sup>e</sup> Jean-Pierre Lepetit a informé la Fédération de son intention de cesser sa mission d'Instructeur Fédéral. La Fédération le remercie pour son engagement ces 2 dernières années au poste d'instructeur.

Il convient de le remplacer afin de maintenir un nombre suffisant d'Instructeurs. À la suite de l'appel à candidature lancé sur le site fédéral au mois de juin dernier, Jean-Yves Gaillet a proposé sa candidature.

#### VOTE N°22

*Il est proposé d'approuver la nomination de Jean-Yves Gaillet comme instructeur fédéral.*

---

<b>Pour :</b>	20
<b>Contre :</b>	0
<b>Abstention :</b>	3 Joël Gautier, Larbi Houari, Jocelyne Wolfangel

---

### MARKETING ET COMMUNICATION :

#### 1. Stratégie de diversification des ressources financières de la FFE :

Éloi Relange présente la stratégie de diversification des ressources de la Fédération. L'association vit actuellement du revenu tiré de ses licences, or ces dernières connaissent une tendance à la baisse du fait entre autres de la concurrence des plateformes de jeu privées. Il s'agit donc ici d'une véritable question de survie pour la Fédération. Plusieurs solutions ont été identifiées :

- La création de l'Institut National de Formation, qui représente une manne financière importante et un outil de développement conséquent grâce à la création de contenu ;
- Les animations ;
- La boutique FFE ;
- L'ouverture du marché aux acteurs privés contre rémunération avec la création d'un label FFE par exemple.

#### 2. Boutique Fédérale : vente d'une ligne de produits estampillés FFE :

Il est question d'ouvrir une boutique proposant des produits dérivés haut de gamme à l'image de ce que propose la boutique de l'Assemblée Nationale.

Une expérimentation a été réalisée pendant le Championnat de France Jeunes d'Agen ; la boutique y a généré un chiffre d'affaires de 13 000 euros avec le « bar à textiles ». Éloi Relange précise toutefois que la boutique FFE est avant tout un outil marketing. Il s'attend en effet à ce qu'elle ne dégage pas de revenus pour la Fédération. En revanche, elle doit permettre d'associer les clubs à la démarche qui verraient ainsi une possibilité facilitée de disposer eux-aussi de produits à leur image. Le prochain « bar à textiles » pourrait par

exemple recevoir le logo des clubs le souhaitant et permettre ainsi aux acheteurs lors de grands championnats de personnaliser leurs achats avec l'image de leur club.

## VOTE N°23

*Il est proposé d'approuver le lancement d'une boutique de produits estampillés FFE.*

---

**Pour :** 23

**Contre :** 0

---

**Abstention :** 0

## 3. Renouvellement du partenariat avec la société « Variantes » :

La Fédération a conclu lors de la saison passée un partenariat avec la société Variantes pour en faire la boutique officielle de la Fédération. Suivant cet accord, Variantes verse 12 000 euros à la Fédération en échange d'un espace publicitaire sur le site de la Fédération. Variantes souhaite renouveler pour un an le contrat qui s'est terminé le 13 novembre dernier.

Larbi Houari demande si des discussions ont été faites avec d'autres boutiques. Éloi Relange répond qu'elles sont peu nombreuses mais qu'elles peuvent être sollicitées afin de conclure un partenariat avec la meilleure offre possible.

Il est proposé de lancer un appel d'offres sur le site fédéral pour un partenariat opérationnel le plus rapidement possible. À cet appel d'offres pourraient se joindre des achats groupés pour le renouvellement du matériel des clubs.

## VOTE N°24

*Il est proposé d'organiser très prochainement un appel d'offre sur le site fédéral pour la conclusion d'un nouveau partenariat.*

---

**Pour :** 22

**Contre :** 0

---

**Abstention :** 1 Bachar Kouatly

## QUESTIONS DIVERSES :

Face à la crise sanitaire et faisant suite à la dernière allocution du Président de la République, il convient d'évoquer le port du masque durant les compétitions fédérales.

Éloi Relange considère que le maintien de l'obligation du port du masque lors des compétitions fédérales est particulièrement nécessaire compte tenu de la situation épidémique. Il rappelle que le masque a été réimposé dans tous les départements à l'école primaire et que par ailleurs le gouvernement envisagerait de le rendre obligatoire même dans les lieux soumis à Passe Sanitaire.

Matthieu Vieira mentionne une différence entre le protocole de l'Éducation Nationale qui impose le port du masque dès 6 ans et le « protocole commun » (par exemple dans les transports) qui le rend obligatoire à partir de 11 ans. Il se dit favorable au port du masque et souhaiterait qu'il soit bien explicité lors de ce vote si la Fédération le maintient dès 6 ans ou dès 11 ans.

Marion Penalver se dit favorable au maintien du port du masque, en tant que Médecin notamment. Elle ajoute que les compétitions échiquéennes présentent des caractéristiques particulières tant au niveau des risques de transmission plus élevées que dans les autres sports qu'au niveau du public dont une partie conséquente est fragile. Éloi Relange ajoute qu'une compétition d'Échecs présente plus de similarités avec une classe d'élèves qu'avec une rencontre de football, il se dit favorable au port du masque dès 6 ans au vu de la situation sanitaire actuelle.

Marion Penalver évoque le fait qu'il convient de renforcer les dispositifs sanitaires notamment lors des interclubs et aux buvettes pouvant être mises en place ici et là.

## VOTE N°25

*Il est proposé d'imposer le port du masque dès 6 ans dans les compétitions fédérales jusqu'au Comité Directeur de mars 2022 (sous réserve de directives ministérielles différentes d'ici là).*

---

**Pour :** 23

---

**Contre :** 0

---

**Abstention :** 0

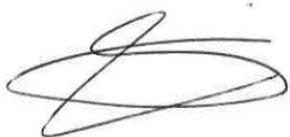
---

Mathieu Ternault fait part d'une difficulté notamment en termes de représentation avec le Top 12 prévu aux mêmes dates que le Comité Directeur de juin. Il est convenu que la question sera examinée lors du Comité Directeur de mars 2022.

La séance est levée à 11h15.

Sous toutes réserves,

Le Président de la FFE,  
Éloi RELANGE



Le Secrétaire Général de la FFE,  
Didier FRETTEL

